

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 28 MAI 2019**

**ORDRE DU JOUR**

I.	Dénomination de voie – rue Simone Veil .....	9
II.	Déplacement d'un élu dans le cadre d'un mandat spécial .....	11
III.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la médiation au titre de l'année 2019 .....	11
IV.	Autorisation de tirage en façade d'une fibre optique à très haut débit ou d'un câble électrique .....	12
V.	Autorisation de signer les marchés .....	13
VI.	Désignation des candidats admis à concourir pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la scène nationale de la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq.....	155
VII.	Convention de groupement de commandes entre la Métropole Européenne de Lille et les communes adhérentes au Service Commun des Carrières Souterraines .....	166
VIII.	Avenant n°1 à la convention annuelle d'objectif et de financement entre la Ville et l'association BAVAR.....	17
IX.	Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et La Rose des Vents .....	177
X.	Actualisation des tarifs de la Médiathèque municipale Till l'Espiègle.....	200
XI.	Collaborateur occasionnel bénévole.....	211
XII.	Indemnité forfaitaire de vacances pour les assistantes maternelles .....	211
XIII.	Actualisation du tableau des effectifs.....	222
XIV.	Rémunération d'un intervenant extérieur pour un audit des sites de restauration 2019-2021 .....	233
XV.	Quatrième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 – bourses aux jeunes et aides adult sport.....	233
XVI.	Engagement dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et adhésion à l'association nationale .....	244
XVII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des	

personnes en difficulté au titre de l'année 2019 .....	276
XVIII. Troisième affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2019 .....	276
XIX. Acquisition à titre gratuit par la Ville des espaces verts situés allée de la Palombe appartenant à l'association syndicale libre « les Prés du Sart » .....	298
XX. Affectation de subventions d'investissement en faveur des crèches parentales associatives Adage et Marmousets.....	29
XXI. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2019 .....	29
XXII. Accès gratuit aux équipements municipaux pour les accompagnateurs des personnes en situation de handicap titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec la mention tierce personne ou besoin d'accompagnement au taux de 80% ..	310
XXIII. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap .....	321
XXIV. Affectation des subventions destinées aux associations œuvrant dans le domaine de l'animation de quartier au titre de l'année 2019 .....	332
XXV. Séjour chantier jeunes à Rémuzat dans la Drôme du 23 au 29 juin 2019 pour des jeunes de 18 à 25 ans à la Ferme de la Donne .....	332
XXVI. Deuxième affectation des crédits destinés aux LCR et associations diverses au titre de l'année 2019 .....	365
XXVII. Troisième affectation des crédits destinés aux LCR et associations diverses au titre de l'année 2019 .....	365
XXVIII. Deuxième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du handicap.....	376
XXIX. Affectation des crédits destinés au soutien des associations étudiantes au titre de l'année 2019 .....	387
XXX. Affectation des crédits destinés à l'association les Ballons du Nord dans le cadre des Montgolfiades du Héron 2019.....	398
XXXI. Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2018 .....	39
XXXII. Affectation des crédits destinés à la Fnaca.....	39
XXXIII. Avenant à la convention d'objectifs et de financement 2018/2020 de l'association de bénévoles œuvrant aux loisirs des Aînés Villeneuvois (ABLAV) ...	410
XXXIV. Avis de la commune de Villeneuve d'Ascq sur le Schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) à horizon 2035.....	421
XXXV. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	498

*Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, je vais faire l'appel.

#### **Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Pascal MOYSON, Olfa LAFORCE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean-Pierre FOURNIER, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Daniel DUBOIS, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Yvelyne VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Pascal LOEB, Florence BARISEAU, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Sophie LEFEBVRE, Véronique DESCAMPS, Christophe LEMIERE.

#### **Absents :**

Dominique FURNE, excusée, pouvoir donné à Gérard CAUDRON ; Didier MANIER, excusé, pouvoir donné à Victor BURETTE ; Fadila BILEM, excusée ; Christophe BONNARD, excusé, pouvoir donné à Florence BARISEAU ; Jean-François HILAIRE ; Nicolas BANDOY.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Mes chers collègues, le Conseil municipal de ce soir devrait être « light ».

Je rappelle, comme à chaque Conseil, qu'un dispositif de sécurité est mis en place pour la séance de ce soir. Trois policiers municipaux sont présents à l'entrée puis dans le hall. L'entrée du public est prévue par l'escalier d'honneur.

Je voudrais que nous ayons, ce soir, une pensée pour l'agent du CCAS, Marilynne DUGOULET, qui a perdu la vie dans des circonstances dramatiques mercredi dernier. Elle était âgée de 49 ans. Elle a été assassinée, perforée de 24 coups de couteau. J'étais cet après-midi à son enterrement au cimetière de Roubaix. Il y avait beaucoup de représentants du CCAS qui ne s'en sont toujours pas remis. Stéphane VATAN était présent cet après-midi tout comme ses agents. Ils sont très marqués par les conditions tout à fait dramatiques de ce décès.

J'ai fait l'appel et constaté que le quorum (25 élus) était atteint.

Je rappelle, pour mémoire, que les pouvoirs doivent être remis en début de séance lors de l'appel nominatif. Quand un conseiller ou une conseillère quitte la séance, il peut établir un pouvoir et doit nous en informer. Des formulaires vierges sont disponibles auprès de Jean-Baptiste LEGRAND et Nicole CARLIER.

Nous avons, ce soir, 35 délibérations à l'ordre du jour. La première est la

dénomination de la rue Simone-Veil. L'inauguration aura lieu demain matin à 11 heures. J'y reviendrai.

Une délibération a été retirée. Elle devait être rapportée par André LAURENT. Il s'agit du point 19 portant sur l'acquisition à titre gratuit par la Ville des espaces verts situés allée de la Palombe appartenant à l'association syndicale libre « les Prés du Sart ». Il y a un problème de délimitation qui doit être revue et clairement redéfinie.

Vous avez sur table l'état des présences des élus dans les commissions ainsi que le PV de la séance du 23 avril 2019. Il vous a été transmis par mail le samedi 18 mai et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Vous avez également le tableau actualisé de la délibération portant autorisation de signer les marchés suite à la Commission d'appel d'offres (CAO) du 27 mai 2019 ainsi que la liste des candidats admis à concourir pour la réhabilitation de la Rose des vents suite au jury du lundi 27 mai.

Avant de faire le rappel habituel des manifestations associatives ou municipales qui se sont déroulées depuis le dernier Conseil, il m'appartient de faire désigner par l'assemblée, sur ma proposition, la secrétaire de séance en l'occurrence Sophie LEFEBVRE, si elle accepte. C'est le cas.

*Sophie LEFEBVRE est désignée secrétaire de séance.*

Je vais tout de suite faire approuver le PV de la séance précédente puisque j'en ai parlé il y a quelques minutes. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019 est adopté à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je vais très rapidement rappeler les nombreux événements passés.

#### **Rappel des événements passés**

- Jeudi 25 avril : forum emploi alternance à l'espace Concorde ;
- Samedi 27 avril : fête de réouverture de la Médiathèque municipale Till-l'Espiegle ; carnaval des Prés ; 4<sup>e</sup> édition de la Nocturne du Héron ; carnaval du groupe scolaire Pierre et Marie-Curie ;
- Dimanche 28 avril : commémoration de la Journée nationale du souvenir de la Déportation et des Déportés, place Jean-Moulin ;
- Mercredi 1<sup>er</sup> mai : cérémonie en l'honneur des médaillés du travail à l'espace Concorde ; lancement du challenge métropolitain du vélo ; le printemps au Poteau rose ; vide-greniers de la Brigade d'animation du quartier (BAQ) du Pont-de-Bois ; portes ouvertes à la Maison de quartier Jacques-Brel ; pots

offerts à la population dans différents lieux de la ville pour fêter le 1<sup>er</sup> mai ;

- Du samedi 4 au samedi 25 mai : 18<sup>e</sup> édition des Fenêtres qui parlent ;
- Dimanche 5 mai : inauguration de la Roue à chien dans le cadre de Lille 3000 au Musée du terroir ;
- Mercredi 8 mai : commémoration du 74<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 au monument aux morts de Flers-Breucq ; banquet des anciens combattants à l'espace Concorde ;
- Samedi 11 mai : inauguration du complexe sportif Emmanuel-Théry. Il s'agit d'un des plus beaux équipements que nous ayons réalisé sur Villeneuve d'Ascq et que nous devons à nos propres services techniques municipaux ; conférence du CARL (Club astronomique de la région lilloise) à la salle Masqueliez ; vide-greniers de la Résidence ;
- Dimanche 12 mai : associations en fête du quartier du Breucq.
- Mercredi 15 mai : festival de danse de l'UNSS à l'espace Concorde ;
- Samedi 18 mai : concert gospel à l'espace Concorde ; inauguration de l'exposition « un œil dans les étoiles » au château de Flers. C'est une très belle exposition qui mérite vraiment d'être vue ; carnaval des Prés organisé par la CAL Mendès-France avec les écoles du quartier et les associations de parents d'élèves ; la nuit des musées qui a connu un beau succès ; concert de printemps avec les chorales Chœur & Passions et Mélo'Dièse à l'église de la Nativité.

Il y avait beaucoup de choses. C'était un peu compliqué d'être partout à moins de se couper en morceaux. Ça, c'est Villeneuve d'Ascq !

- Dimanche 19 mai : vide-greniers de l'Amicale laïque Pasteur Jean-Jaurès qui a malheureusement été abondamment arrosé. On n'a jamais vu ça, à ce point-là. Habituellement, il pleut, les gens couvrent. Là, à 10 heures, la plupart devaient être partis car il n'a pas arrêté de pleuvoir. Nos amis de l'Amicale laïque Pasteur Jean-Jaurès n'ont vraiment pas eu de chance car c'est un gros travail que de préparer ce type d'événement, c'est vraiment très décevant ; concert de l'ensemble vocal féminin Chorale vocale et de l'association Voca'Louise à l'église Saint-Pierre d'Ascq ; concert de printemps de l'Avenir musical d'Ascq, salle Pierre et Marie-Curie ;
- Vendredi 24 mai : 20<sup>e</sup> fête des voisins ;
- Samedi 25 mai : fête du jeu à la ferme du Héron ;
- Dimanche 26 mai : fête de la nature et du vélo à la ferme du Héron ; élections européennes. Je veux une nouvelle fois remercier tous les élus qui ont pris

leur part dans cette organisation, les services municipaux qui ont répondu présent, et surtout les bénévoles qui, très courageusement, élection après élection, nous rejoignent pour tenir les bureaux de vote. Sans eux, on ne pourrait pas organiser les élections. J'entends bien que, dans les manifestations, on réclame davantage de votes ou de votations à la proportionnelle, mais quand il y en a un, il y a tout de même 50 % d'abstention. De plus, ceux qui demandent une votation quasiment tous les mois pour savoir où les chats et les oiseaux peuvent circuler sans se croiser, nous laissent la charge d'organiser ces élections ou ces référendums. J'espère que nous trouverons des solutions. À Villeneuve, nous avons encore la chance d'avoir du monde. Je crois que cela est dû en partie au fait que j'ai toujours offert les présidences de bureau à tous les élus qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ce qui n'est pas le cas dans toutes les mairies où on s'oblige à donner tous les postes aux élus de la majorité. Résultat : les militants et les bénévoles qui ne partagent pas nécessairement les idées de la majorité peuvent être aux abonnés absents. Ça a été un problème dans beaucoup de villes lors de ces élections européennes. Elles ont dû embaucher des vacataires pour remplacer les bénévoles qu'elles n'avaient pas. On m'a dit que cela avait été le cas à Lille ; non pas qu'on y exclut les membres de l'opposition – je n'en sais rien – mais toujours est-il qu'il a manqué de bénévoles. Heureusement, il y a un renouvellement. Il y a à la fois des personnes très fidèles que je connais depuis des décennies et des jeunes qui arrivent. J'ai demandé à l'administration de me préparer les remerciements nécessaires pour les employés municipaux et pour les bénévoles qui ont tenu ces urnes en lien avec les présidents de bureau. Ce n'était pas simple. Par exemple, le matin, il a fallu mettre dans le bon ordre les 34 listes sur les tables. On m'a dit que le représentant d'une des listes était venu dans un bureau et avait trouvé que celles-ci n'étaient pas très bien rangées et qu'il n'y avait pas assez de personnes dans la salle. Quand on lui a demandé où étaient ses assesseurs, il n'en avait pas ; ni là ni ailleurs. Il faut le savoir et ça fait du bien de le dire.

- Lundi 27 mai : journée nationale de la Résistance, place Jean-Moulin.

### **Manifestations à venir**

- Mercredi 29 mai : à 11 heures, inauguration de la rue Simone-Veil, ex-rue des Victoires. Vous êtes bien sûr tous invités. Cette manifestation est organisée avec la Métropole européenne de Lille (MEL). Son président, Damien CASTELAIN, sera présent de même que Martine AUBRY.
- Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juin : Montgolfiades du Héron ;
- Samedi 1<sup>er</sup> juin : 30 ans de l'office du tourisme ;

- Dimanche 2 juin : les Jubilaires à l'hôtel de ville ; concert de la Chrysalide à l'espace Concorde ;
- Mardi 4 et mardi 11 juin : rencontres dansantes des enfants de nos écoles au Palacium ;
- Vendredi 7 au dimanche 9 juin : festival du lac sur les bords du lac du Héron organisé par Quanta ;
- Samedi 8 juin : vide-greniers au quartier de la Poste ; journée nationale des anciens combattants d'Indochine au Breucq.

### **Jean-Antoine ROSSIT, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Non, M. le Maire, c'est le jeudi 13 juin. Le président de la République a décidé de changer la date.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Ah, j'ai eu peur ! Cela dit, s'il mettait le 14 juillet au mois de juin, cela permettrait aux personnes qui partent en vacances en juillet d'être présentes...

- Jeudi 13 juin : journée nationale des anciens combattants d'Indochine au Breucq ;
- Dimanche 9 juin : vide-greniers des cousins à la Cousinerie ; marché du terroir à la ferme du Héron ;
- Samedi 15 juin : gala de danse de l'espace Thalès à l'espace Concorde ; fête de l'école Louise-de-Bettignies ;
- Dimanche 16 juin : braderie du Breucq organisée par les commerçants sur la partie au-delà du grand boulevard ;
- Mardi 18 juin : 79<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du général De Gaulle qui sera commémoré au monument aux morts de Flers-Breucq ;
- Vendredi 21 juin : fête de la musique au Forum des Sciences ;
- Samedi 22 juin : fête du thé, du conte, des feux de la Saint-Jean et de la musique au parc des Verts Tilleuls ;
- Dimanche 23 juin : vide-greniers du VAM ; vide-greniers du Bourg ; journée portes ouvertes des moulins. Si vous n'en avez jamais visité, allez-y ; comme cela, vous connaîtrez. Dans le prochain mandat, il y aura vraisemblablement, à un moment donné, une municipalisation des moulins et du musée. Celle-ci est demandée par l'association l'ARAM et M. BRUGGEMAN qui se fait pressant. C'est à la fois compliqué et coûteux pour la Ville. On pourrait se dire

que pour 170 000 €, on peut faire cela. Oui, on peut sauf qu'on est encadré par les 1,1 %, inflation comprise. Je rappelle que les 1,1 % représente 900 000 € dont 500 000 € qui sont avalés par la hausse de l'énergie. Il reste donc 400 000 € pour tout le reste, y compris le personnel. Quand on nous demande 170 000 € supplémentaires, ce n'est pas rien. C'est quasiment la moitié de ce qui nous reste. Quoi qu'il en soit, allez le voir. On essaie toujours de convaincre la MEL que les moulins ont un rayonnement métropolitain. Elle pourrait les reprendre au moins autant que le Musée de Plein air. Il faut reconnaître que la Métropole a les mêmes contraintes financières que nous. Pour l'instant, nous n'avons pas encore réussi à avoir de réponse positive. Les discussions continuent. Allez visiter les moulins. Franchement, cela vaut le coup. Je voudrais également signaler que vous pouvez aller voir au Musée de Plein air le moulin que nous avons, pour partie, financé (à hauteur de 50 000 €). Il est quasiment terminé. Il se situe dans le coin du Musée de Plein air donnant sur la route de Forest sur Marque. On ne le voit malheureusement pas trop car il y a une haie de grande importance. Je trouve qu'il faudrait la couper à la hauteur des moulins. Il faut, bien entendu, laisser les arbres mais, avec cette haie, on ne voit pas le moulin. Il faudrait au moins la tailler comme vous le faites dans vos jardins. Pour l'instant, quand vous passez, vous ne le voyez pas.

### **André LAURENT, Adjoint au Maire**

Il est à côté du pigeonnier.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je sais bien mais on ne voit pas plus le pigeonnier. Le moulin a été installé à cet endroit-là afin qu'il soit un bon signal du Musée de Plein air. Si on ne le voit pas, il ne peut pas être un signal. Je le redis.

- Samedi 29 juin : fête de la jeunesse dans le quartier de l'Hôtel de Ville ;
- Dimanche 14 juillet : Fête nationale place de la République d'Annappes avec un feu d'artifice le samedi 13 au soir à la plaine Canteleu sur le thème de la science-fiction. Il y aura sans aucun doute 2001, l'Odyssée de l'espace. Comme nous le faisons habituellement, nous prenons un thème que nous ajustons à une bande-son musicale. Ce n'est pas simplement ce qui se passe dans d'autres communes où il y a un feu d'artifice et où on joue de la musique en même temps. Là, il y a vraiment une relation étroite entre les deux. Grâce à l'esprit d'ouverture du LaM, il y aura également un bal dans ses jardins. Il s'arrêtera juste avant le tir du feu d'artifice ; bal populaire à la salle Canteleu. On fait des travaux sur deux exercices à l'espace Concorde. Comme on ne veut pas le fermer dans l'année, on les fait l'été. On rogne un peu sur la fin juin et sur le mois de septembre. Comme on ne peut pas utiliser l'espace Concorde pendant l'été, le bal aura lieu à la halle Canteleu. Nous l'avons déjà organisé une fois à cet endroit. C'est un site agréable pour un bal populaire.

- Jeudi 15 août : commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Provence au carrefour de la Planche-Epinoy au Breucq.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà pour le calendrier chargé qui montre la vitalité de la Ville et des Villeneuvois à travers leurs associations.

## **I. DENOMINATION DE VOIE – RUE SIMONE VEIL**

### **Gérard CAUDRON, Maire**

La première délibération porte sur la dénomination de la portion de l'actuelle rue des Victoires, allant du boulevard de Valmy jusqu'au boulevard Van Gogh, du nom de Simone VEIL. Il est très rare de passer des délibérations pour dénommer des rues. Symboliquement, ce sera l'occasion, comme je le redirai demain dans mon intervention, de marquer les premiers gros travaux effectués dans le cadre de Grand Angle avant l'ouverture l'année prochaine – avec un peu de retard – du centre social. L'inauguration se fera après les municipales par les élus qui auront été désignés au mois de mars prochain sauf si on demande au président de la République de changer la date des élections. Cela dit, ce ne sera pas très compliqué puisqu'il ne l'a toujours pas fixée. Celle-ci conditionne un rétropédalage en matière de ce qui est possible de faire ou pas. Personnellement, ça ne me dérange pas que l'inauguration se fasse après les élections municipales même si je ne suis plus là.

Concernant la rue, j'en dirai davantage demain – comme sans doute Damien CASTELAIN qui interviendra avant moi – sur Simone VEIL et sur ce qu'elle représente ainsi que sur les travaux. Ce choix a été fait car il y a une rénovation complète. Sur la partie boulevard de Valmy - boulevard Van Gogh, on pensait ne pas trop impacter les habitants puisqu'on y dénombre trois écoles, des crèches et CAL. Nous n'y connaissions pas d'habitants. Nous en connaissions de l'autre côté. C'est pour cette raison que la rue Simone-Veil s'arrête au boulevard Van Gogh et que cette voie s'appelle toujours rue des Victoires jusqu'à la rue des Fusillés. Nous avons toutefois découvert que les immeubles de LMH qui se trouvent de l'autre côté et qui donnent sur le boulevard de Valmy sont adressés rue des Victoires. En accord avec Didier MANIER, on les adressera sur la rue des Vétérans quand celle-ci sera refaite. Il y aura un peu de flou. Les gens ne changeront pas d'adresse du jour au lendemain. Il faudra donc être vigilant afin qu'ils reçoivent tout de même leur courrier. Il faudra contacter la Poste afin qu'elle comprenne bien la mécanique. La rue des Vétérans, tout comme la rue Simone-Veil, seront les prochaines à être refaites dans le cadre du projet Grand-Angle en même temps que le centre social dont le chantier vient de démarrer lentement.

Je rappellerai ce soir, sans rentrer dans le détail, que Simone VEIL est née à Nice le

13 juillet 1927. Elle est décédée à Paris le 30 juin 2017. C'est une grande dame qui a compté dans la vie de notre pays.

Née Simone JACOB, elle est déportée à l'âge de 17 ans à Auschwitz où elle perd sa mère. Après la libération, elle entreprend des études de droit. Elle épouse Antoine VEIL. Elle entre dans la magistrature en 1957 à tout juste 30 ans. Simone VEIL entre dans le gouvernement de Jacques CHIRAC en mai 1974 après l'élection de Valéry GISCARD D'ESTAING. Elle est rapidement chargée de présenter au Parlement le projet de loi sur la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. À l'époque, elle a subi des attaques de toutes parts, particulièrement de l'extrême droite et de la droite parlementaire conservatrice, en des termes que je ne qualifierai pas ce soir. Elle prononce un discours qui fera date. Il faut rappeler qu'à l'époque, la quasi-unanimité des députés était des hommes souvent un peu plus âgés, sûrs d'eux et dominateurs.

En faisant cette proposition, je voulais mettre à l'honneur Simone VEIL pour ce qu'elle a été et pour ce qu'elle a fait au-delà des différences politiques. Il est évident qu'en 1974, je n'avais pas voté pour eux. Si sa loi est passée, c'est bien parce que l'opposition l'a votée. Si elle avait voté contre parce qu'elle était l'opposition, la loi sur l'IVG ne serait pas passée.

On rappellera aussi que Simone VEIL a été une Européenne très militante. Elle a participé en 1979 aux premières élections européennes. Elle a été élue au titre de l'Union pour la démocratie française (UDF). Elle a présidé le Parlement européen jusqu'en 1982. À l'époque, les présidences de Parlement changeaient tous les trois ans. Elle est la première femme à avoir occupé cette fonction.

De 1993 à 1995, elle rejoint le gouvernement d'Édouard BALLADUR sous François MITTERRAND en tant que ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville. Elle devient ensuite ministre d'État. En 1998, elle devient membre du Conseil constitutionnel. Elle a également présidé la Fondation pour la mémoire de la Shoah de 2000 à 2007.

Preuve que nous ne sommes pas rancuniers, elle a soutenu Nicolas SARKOZY en 2007. En octobre 2008, elle entre à l'Académie française et devient à ce titre « immortelle » dès le premier tour de scrutin. En 2012, elle est la première adhérente au parti UDI de Jean-Louis BORLOO. En 2013, elle perd son conjoint Antoine VEIL qu'elle avait épousé en 1946. À partir de cette date, elle cesse toute apparition et intervention publique. Elle décède le 30 juin 2017 à l'âge de 89 ans.

Elle avait quatre fils dont Jean VEIL qui nous a donné son accord mais qui ne pourra pas être présent demain. Elle en a perdu un qui était médecin. Il est décédé d'une crise cardiaque en 2002 à l'âge de 54 ans. Elle a écrit un livre que l'on recommande : *Une vie*.

Comme chacun le sait, le 1<sup>er</sup> juillet 2018, près d'un an après sa mort, Simone VEIL est entrée au Panthéon avec son mari Antoine VEIL, décédé en 2013. C'est la

cinquième femme à rejoindre ce monument. C'est la première fois qu'un homme accompagne son épouse.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire. J'en dirai peut-être un peu plus demain. Elle a eu une longue vie au service de la France, de ses valeurs et de ses idées qui méritait bien que, dans un nouveau centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle, la première artère construite dans ce cadre, entourée d'écoles et de crèches, porte le nom de cette grande dame que fut Simone VEIL.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Nous pouvons manifester notre accord en levant la main à l'unanimité de notre Conseil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **II. DEPLACEMENT D'UN ELU DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Jean-Antoine ROSSIT va nous représenter à Oradour-sur-Glane pour le 75<sup>e</sup> anniversaire du massacre qui s'y est déroulé. Il me représentera car il ne me sera pas possible de m'y rendre.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **III. AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA MÉDIATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Bonsoir M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. C'est une reconduction pour l'Association d'aides aux victimes. Comme tous les ans, il s'agit d'une affectation d'un montant de 11 768 € pour la médiation et la prévention.

Je vous rappelle que l'association organise des permanences tous les mercredis matin à la Maison de la médiation. Elle y reçoit beaucoup de monde notamment des personnes, victimes de choses et d'autres, envoyées par le commissariat de police.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **IV. AUTORISATION DE TIRAGE EN FAÇADE D'UNE FIBRE OPTIQUE A TRÈS HAUT DÉBIT OU D'UN CÂBLE ELECTRIQUE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Autorisation de tirage en façade d'une fibre optique à très haut débit ou d'un câble électrique avec la liste des rues et adresses concernées.

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Vous avez tout dit M. le Maire. C'est pour la vidéoprotection.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons bien demandé l'autorisation des différents propriétaires ?

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Oui. Nous n'avons toutefois pas eu de réponse rue Devred puisque la maison est inoccupée et nous avons eu un refus catégorique rue Jean-Jaurès.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Qu'est-ce qu'on fait dans ce cas ? On passe au-dessus ?

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

On passe en dessous de la maison. On passe tout de même puisqu'une seule maison est concernée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Elle se situe dans quelle partie de la rue Jean-Jaurès ? Avant ou après le boulevard ?

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Avant.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**V. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES****Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Bonsoir à toutes et tous. Il s'agit d'une série de marchés qui sont passés, pour la plupart, hier en CAO. Je dis tout de suite qu'ils ont obtenu l'unanimité.

Le premier marché concerne des travaux dans l'espace public. Deux lots sont proposés avec un accord-cadre multi-attributaires. Le but est d'attribuer le marché à plusieurs entreprises qui pourront intervenir :

- pour le lot 1 : sur des petits travaux d'accompagnement, communautaires, de rénovation ou des petites interventions dans les cours d'école, les aires de jeux, etc. ;
- pour le lot 2 : sur des travaux d'aménagement un peu plus conséquents mais qui restent toutefois modestes.

Vous avez une liste d'exemples et les attributaires désignés.

Le deuxième marché porte sur la prospection publicitaire. Vous connaissez le principe : on s'adresse à une entreprise qui doit faire de la prospection pour trouver des annonceurs qui diffusent dans La Tribune. Cela permet d'avoir quelques ressources complémentaires. Les montants minimums sont garantis pour la première période puisqu'il n'y aura qu'une partie de la prospection qui sera honorée avec un minimum de 15 000 € et, ensuite, on monte à un minimum garanti de 35 000 € hors taxes par an.

Le troisième marché porte sur le nettoyage des tags et graffitis. Il faut noter que ce marché a été attribué à une entreprise qui a cassé les prix. Elle a l'air tout à fait sérieuse et elle répondait, en tout cas, à l'ensemble des demandes du cahier des charges malgré une estimation qui était beaucoup plus conséquente. On verra, à l'arrivée, si ça fonctionne bien et si on arrive à toucher un marché beaucoup moins cher.

Le quatrième marché concerne les travaux de rénovation de l'école Toulouse-Lautrec. Nous en avons déjà parlé notamment au moment de la présentation budgétaire. C'est un marché beaucoup plus conséquent puisque le montant global de l'opération va atteindre 1 200 000 €. Tous les lots ont été attribués à l'exception de celui du carrelage qui a été déclaré infructueux. Il sera donc relancé.

Il faut noter, à ce sujet, que nous commençons à avoir certains lots qui se rapprochent ou dépassent parfois les estimations. Vous vous rappelez qu'en début de mandat, nous avons parfois des marchés attribués avec des lots obtenus souvent inférieurs à ce que nous avons estimé car nous nous fondions sur les marchés antérieurs. Nous commençons à observer un glissement sur une série de marchés. Les services les estiment par rapport aux marchés similaires antérieurs qui ont été obtenus en année N -1 ou N -2. Nous commençons à avoir une série de lots qui coûtent plus cher que nos estimations. Celles-ci vont donc bien évidemment être revues. Cela est dû à des contractions de délais qui sont importantes, notamment sur les écoles. En effet, beaucoup d'entreprises hésitent à intervenir l'été. Nous avons sans doute aussi une demande qui augmente. Nous commençons donc à avoir une coloration à ce niveau-là qui diffère par rapport au début de mandat. Je le signale en amont au cas où il y aurait une série de questions par rapport à ça. Nous changeons un peu de dynamique par rapport à ce que nous avons observé au début du mandat.

Je répète, enfin, que tous ces marchés ont obtenu l'unanimité de la CAO.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Mme BARISEAU

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

J'ai une question et une remarque par rapport à ce que vous venez d'exposer. Est-ce que vous appliquez la méthode de l'écart type pour écarter les offres anormalement basses en CAO ?

Concernant la remarque que vous avez faite sur les prix qui augmentent par rapport aux estimations, je vous rappelle que les prix des matériaux viennent de flamber. Je ne suis donc pas très surprise que les prix augmentent. De plus, on sort d'une crise dans le bâtiment qui a fait que beaucoup de prix ont été cassés entraînant de nombreuses conséquences, y compris pour le donneur d'ordre en termes de qualité de travaux. Je ne suis donc pas surprise. Si on regarde les index BT des prix des matériaux, ils ont vraiment flambé.

Je voudrais donc savoir si vous appliquez la méthode de l'écart type qui, en général, permet d'écarter les offres anormalement basses ?

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Non pas systématiquement. Au contraire. Vous avez parfois des offres qui sont effectivement basses de façon surprenante. Dans ce cas, les services interrogent. Ils demandent de réviser les prix de celles qui peuvent apparaître anormalement hautes. Puisque si vous en avez une anormalement basse, par effet de contraste, il y en a une qui apparaît anormalement haute. Tout est vérifié. Généralement, quand nous avons une offre jugée anormalement basse, c'est parce qu'une partie du marché n'a pas été comprise et qu'il manque quelque chose dans la réponse. Huit fois sur 10, il s'agit d'une erreur. Parfois, nous pouvons avoir une offre qui peut

sembler anormalement basse mais il s'agit, en fait, d'une volonté de l'entreprise qui souhaite s'implanter sur un marché à Villeneuve sans faire de bénéfices dessus. Elle l'assume. Nous avons eu le cas, hier, d'entreprises, que je ne citerai pas, qui ont répondu de façon extrêmement basse. Nous savons, en nous renseignant, qu'elles sont déjà sur la Ville via des marchés métropolitains ou complémentaires. Cela leur permet donc de diminuer les coûts quand elles doivent intervenir. C'est notamment le cas, ici, dans le marché qui concernait l'effacement des tags. Elle se dit que si elle est présente sur zone, elle répondra moins cher car elle aura moins de déplacements à réaliser. Elle est déjà présente dans le cadre d'un autre marché. Dans ces cas-là, les entreprises sont systématiquement interrogées. Il y a un dialogue. C'est exposé en toute transparence au moment de la CAO. Je vous rappelle que les services de tutelle de l'État sont présents de façon aléatoire pour vérifier les marchés. Ils sont là en moyenne lors d'une CAO sur trois.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas d'autres questions ou remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?  
Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. DESIGNATION DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR POUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA SCENE NATIONALE DE LA ROSE DES VENTS A VILLENEUVE D'ASCQ**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Comme M. le Maire l'a rappelé en début de Conseil, le jury s'est réuni toute la journée d'hier. Je ne résume pas le dossier de la rénovation de la Rose des vents car vous le connaissez. C'est un dossier complexe qui va aboutir à plus de 13 millions d'euros d'investissement.

Nous avons eu 58 candidatures qui ont toutes été exposées. Nous devons en retenir trois. Il s'agissait d'une première sélection. Vous avez la liste des trois cabinets d'architecte retenus. Sur la base du travail préalable des services qui avaient analysé chacune des offres, nous avons retenu des candidatures qui avaient à la fois de l'expérience dans ce type de salle, dans la rénovation et qui proposaient quelque chose ayant une signature architecturale. Il ne s'agit pas ici de construire un nouveau théâtre mais de faire avec l'existant. Il faut rénover le cube qui existe avec les contraintes qui sont induites. Les candidats devaient présenter cinq réalisations de leur cabinet d'architecte de façon à voir quelle est la coloration, la signature architecturale qui est la leur.

Trois candidats ont donc été retenus. Le jury se réunira début septembre pour attribuer le marché au lauréat. À cette occasion, on vous présentera en Conseil municipal les esquisses, les perspectives de rénovation qui auront été validées par le jury. Il faudra engager les travaux rapidement pour bénéficier des fonds de l'État et de la Région. Le dossier est lancé. La procédure se fait rapidement. Je remercie ceux qui ont consacré leur journée d'hier à analyser les offres. Je salue, une fois encore, la qualité du travail des services qui avaient tout préparé de façon extrêmement claire et pédagogique. Ce genre de jury est très lourd. Je remercie tout le monde, services et élus qui ont participé à la chose.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions sur cette délibération ? Il faut saluer les services qui travaillent à flux tendu. Il n'y a pas pléthore de cadres et d'agents. Vu l'importance de notre budget d'investissement, il y a des moments où c'est un peu compliqué. Il faut donc les en remercier car, en tant qu'élus, nous prenons les décisions et eux font.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée à l'unanimité.

*La délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur VERBEECK n'ayant assisté ni aux débats, ni au vote.*

## **VII. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES COMMUNES ADHERENTES AU SERVICE COMMUN DES CARRIERES SOUTERRAINES**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est la deuxième étape d'une convention qui a été passée en juin 2018. Vous savez que pour prévenir et gérer les problèmes inhérents à la présence de carrières souterraines (catiches) sur une série de communes, un regroupement a été opéré via la MEL avec l'expertise et la coordination des services de la Ville de Lille. Nous avons eu une phase de diagnostic qui a été opérante. Il s'agit maintenant de se grouper pour délibérer sur plusieurs marchés nécessaires suite au diagnostic opéré. Ces marchés concernent l'entretien, la géométrie et l'exploration des catiches. Le but est de les sécuriser. Il existe un groupement pour ces marchés. Chaque commune décidera de la mise en œuvre sur son territoire en fonction du diagnostic et des marchés qui auront été passés. C'est une délibération très technique.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Adoptée. Merci Sylvain.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. AVENANT N°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION BAVAR**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Dominique FURNE est absente. Je vais donc rapporter à sa place. Il s'agit d'une délibération pour voter une subvention de 3 302,84 € à l'association BAVAR. Elle a été créée il y a déjà quelques décennies quand nous avons fait le choix, au moment d'ouvrir une médiathèque municipale, de ne pas avoir d'antennes municipales dans les quartiers mais de nous appuyer sur les bibliothèques associatives. L'association BAVAR regroupe, gère, aide, coordonne ces bibliothèques associatives.

La subvention complémentaire est destinée à couvrir la maintenance du logiciel de gestion des bibliothèques associatives. Son coût n'est pas négligeable. Dans cette association, les membres donnent de leur temps mais ils doivent également avoir des moyens financiers. Si cette structure était municipale, elle nous coûterait aussi cher si ce n'est un petit peu plus.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA ROSE DES VENTS**

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est une mise à jour des estimations visiteurs de la Rose des vents et du Méliès. La subvention reste inchangée. Il s'agit d'une modification de la répartition comptable. Je vous rappelle que la Rose des vents gère le cinéma Art & Essai le Méliès.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Si ? Une opposition ?

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

J'ai des questions. Je veux juste être sûre d'avoir bien compris. J'ai bien lu l'avenant. Il y a donc 500 000 € pour la Rose des vents et 200 000 € pour le Méliès destinés à compenser l'insuffisance des ressources. Je veux être certaine d'avoir bien compris car, dans mes calculs, j'arrive à une compensation par ticket d'entrée pour la Rose des vents de 14,80 €. Cela amènerait à un ticket moyen à 22 € pour un prix affiché de 7 € et une compensation par entrée de 14,80 €. Cela me paraît beaucoup. C'est pour cette raison que je veux être sûre d'avoir bien compris.

Je peux vous expliquer le calcul que j'ai fait.

En fonction de ce qui est écrit, il y a une subvention de 500 000 € pour la Rose des vents. On nous annonce une recette de 150 791 € pour la vente des billets et une autre recette de cession de spectacles de 40 000 €.  $500\,000 - 150\,000 - 40\,000 = 309\,227$  € de différence. On nous annonce 20 858 spectateurs.  $309\,227 / 20\,858 = 14,80$  €. Étant donné que le prix de vente est indiqué dans la convention à 7,23 €. Cela fait  $14,80 + 7,23 = 22,03$  € pour le prix normal de vente et donc une compensation par ticket de 14,80 €. Ce chiffre m'interpelle un peu. Sur chaque entrée de la Rose des vents, on contribue donc à hauteur de 15 € par billet.

Pour le Méliès, c'est beaucoup moins (0,61 €). On ne va pas refaire le débat sur la Rose des vents et la subvention de 700 000 € de la Ville. On pourrait considérer qu'elle contribue à l'ensemble des frais de fonctionnement de la Rose des vents. Sauf que l'avenant est rédigé de telle façon qu'il s'agit d'une compensation pour accessibilité du tarif ; si je fais court.

Nous compensons donc à hauteur de 15 € mais les 20 858 spectateurs ne sont pas uniquement villeneuvois. Nous allons voter cette délibération mais je veux être sûre d'avoir bien compris cet écart.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Un mot là-dessus, M. le Maire. On entre dans un débat qui n'est pas villeneuvois mais qui est celui du théâtre subventionné en France. Il faut être très clair : si les théâtres n'étaient subventionnés en France, il n'y aurait que des théâtres privés. Dans ce cas, vous n'auriez pas des tickets d'entrée en moyenne à 7 € mais à 40, 50 ou 60 € et des spectacles qui seraient donc inaccessibles. C'est vrai que vu la façon dont la délibération est rédigée, on a l'impression que nous prenons en charge une partie du billet. En fait, nous subventionnons une structure. Si celle-ci ne recevait pas de subventions publiques, elle disparaîtrait purement et simplement. Nous serions face à des structures exclusivement privées qui seraient réservées à ceux qui ont les moyens de se payer les billets. Il est évident que cela fait partie du service public, de l'accès à la culture pour tous, décidé au niveau de l'État. Je vous renvoie aux grands débats qui ont eu lieu à la libération. Vous connaissez tous ici l'action de personnages comme Jean VILAR, qui ont porté l'idée que certains publics élitistes ne devaient pas rester dans un entre soi et qu'il fallait démocratiser l'accès à la culture. Il a donc été décidé d'un accès démocratique et le théâtre était au premier rang des choses sur lesquelles il fallait agir. Ces scènes sont effectivement subventionnées.

Vous pouvez comparer le prix d'un billet à la Rose des vents, combien les scolaires peuvent payer et combien les mêmes scolaires, qui aimeraient aller voir non pas Indochine, qui est un groupe connu pour faire des tarifs à peu près attractifs, mais une star au Grand Stade doivent déboursier. Est-ce que c'est un spectacle familial ? Certainement pas. C'est une évidence.

Le jour où les collectivités vont se retirer – et c'est malheureusement la menace qui pèse sur ces structures – on aura des spectacles qui ne seront plus accessibles. C'est une évidence. C'est important de faire ce que vous faites, de rappeler le poids des collectivités pour pouvoir rendre accessible un spectacle. Après, on peut penser

ce que l'on veut du spectacle ou de la programmation.

### **Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

J'entends bien. Il y a d'ailleurs d'autres partenaires publics à la Rose des vents dont la Région. En fait, c'est la façon dont l'avenant est rédigé qui me chagrine. Il consacre les 500 000 € uniquement sur la baisse de tarif ce qui fait une prise en charge sur le ticket de près de 15 €. Je n'ai pas rédigé la délibération et je ne vais pas proposer d'amendement mais je pense qu'il serait préférable de mettre : « *destiné à compenser, entre autres, l'insuffisance des ressources, résultat d'une politique tarifaire visant à l'accessibilité* ». Là, ça donne l'impression que la subvention porte uniquement là-dessus or, nous savons très bien que celle-ci n'est pas uniquement fléchée sur le billet d'entrée. J'ai donc fait le calcul et je me suis dit que j'avais mal compris. Nous allons toutefois voter cette délibération.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

C'est le prix d'entrée in fine. Si on rapporte les subventions à la fréquentation, on peut savoir combien coûte un spectacle pour un spectateur par rapport au prix payé en moyenne, la part de l'aide publique, celle de la Ville. C'est vrai que c'est une réflexion à avoir même si on n'y est pas habitué. Nous avons tendance à la généraliser dans ce mandat. Regardez combien payent réellement les familles dont les enfants partent en vacances et ce qui est pris en charge par la Ville. Il est important que chacun comprenne que derrière un service proposé qu'il soit culturel, social, scolaire, périscolaire, il y a un engagement municipal et des collectivités, que ça a un coût. Derrière ça, il y a un modèle de société qui doit être soit défendu soit attaqué, si on n'est pas d'accord, mais en tout cas soumis au débat et à la connaissance de tous.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai deux choses à dire. S'il n'y avait pas un poids public de cette importance, il n'y aurait plus de cinémas Art & Essai. On pourrait se dire qu'il est possible de voir certains films dans les grands complexes, que ça coûte moins cher sauf que ce n'est pas tout à fait la même programmation. J'ai connu l'époque où à Villeneuve d'Ascq, il n'y avait que des salles municipales ou associatives. Aujourd'hui, nous faisons partie d'un réseau de salles extrêmement faible. La Rose des vents en assure le portage.

Il y a des choses qui m'inquiètent dans ce que j'entends parfois au sujet d'une nouvelle loi décentralisation qui consisterait à dire qu'il existe certaines choses que les collectivités font mieux que l'État. Dans celles-ci, il y a la culture. Il s'agirait de dire que l'État ne met plus un sou et ce sera aux collectivités de prendre la décision de faire mourir la culture locale. Aujourd'hui, nous sommes dans des partenariats qui nous contraignent. On peut toujours discuter de tout et nous l'avons déjà fait ici. Le jour où il n'y aura plus que les collectivités, on nous compensera la première année à l'euro près et ensuite on nous dira débrouillez-vous. Plusieurs grandes politiques sont visées. Je suis un décentralisateur mais c'est une chose d'éviter les doublons,

c'en est une autre de dégager sur les collectivités des grandes politiques. Or, dans un État, dans une société, la culture est une chose qui est au moins aussi importante que la sécurité. C'est le fondement même de la citoyenneté. Il faudra être vigilant dans ces discussions.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Avec le sport.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Le sport est menacé de la même manière.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Tout à fait. Il est plus que menacé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'entends bien et cela risque de se concrétiser avant les Jeux Olympiques pour mettre le « paquet » et être à la hauteur de ce grand spectacle. Mais si dans le même temps, on a des clubs qui vivent, qui disparaissent et qui ne peuvent pas suivre, ce sera encore de notre faute.

Je ne veux pas en rajouter mais on dit que l'État ne fermera plus d'école et que cette décision reviendra aux Maires. L'État continuera tout de même à fermer des classes. On pourra donc avoir des écoles où il n'y aura plus de classe car l'État les aura fermées. C'est le Maire qui aura la responsabilité de maintenir une école sans classe ou de la fermer. Il faut vraiment être très vigilant toute collectivité territoriale confondue, ce que nous sommes ici puisque nous avons des représentants de la MEL, du Département et de la Région dont sa vice-présidente.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE TILL L'ESPIEGLE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est encore une délibération de Dominique FURNE. Il s'agit d'actualiser les tarifs de la Médiathèque Till-l'Espiegle mais en rappelant bien qu'il y a la gratuité pour les Villeneuvois et certain non villeneuvois sous conditions. Il y a des tarifs réduits pour les non-Villeneuvois ayant une activité professionnelle à Villeneuve d'Ascq, les titulaires de la carte de famille nombreuse habitant d'autres communes, les adhérents d'organismes avec lesquels la Ville aura conclu une convention de

partenariat. Le tarif plein, en dehors des exceptions précitées, ne doit donc pas s'appliquer à de nombreuses personnes.

Il y a deux nouveautés : la création d'un tarif pour réaliser des photocopies et la possibilité d'emprunter des instruments de musique et d'écoute.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. COLLABORATEUR OCCASIONNEL BÉNÉVOLE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit là, d'un collaborateur occasionnel bénévole, pour aider la Ville et ses services à la préparation des événements liés au 50<sup>e</sup> anniversaire de la ville durant l'année 2020.

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

Tout à fait M. le Maire. Vous avez tout dit.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il s'agit, en l'occurrence, de Pascal PERCQ que tout le monde connaît. La Directrice générale des services me fait préciser que la Ville accueille officiellement Pascal PERCQ comme collaborateur bénévole. Il a d'ailleurs déjà beaucoup travaillé là-dessus. Cette délibération a également pour objet de le couvrir juridiquement dans ses activités et déplacements et de lui permettre d'être défrayé, le cas échéant, s'il y avait un problème de cette nature et non pas pour le travail qu'il effectue.

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE VACANCES POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES**

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

M. le Maire, chers collègues, il vous est proposé d'indemniser, pour les vacances, nos 14 assistantes maternelles. Elles ne sont pas éligibles au RIFSEEP. De plus, elles perdent la prime de petit équipement qui a été abrogée. Pour compenser cela, il est proposé de revaloriser un peu leur prime de vacances.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Elle passe donc de 574,82 € à 634,82 €. C'est bien ça ?

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

Oui, c'est ça. Elle était à 574,82 € et elle passe à 634,82 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

C'est la suite logique des CAP. Après une ouverture de plusieurs postes, on vous propose d'en supprimer 196.

Dans la même délibération, on vous propose de créer trois postes supplémentaires pour un seul remplacement à la médiathèque. Vous connaissez la mécanique.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'est dans la continuité de ce qui a déjà été expliqué. On a créé pas mal de postes et on en supprime tout autant. La mécanique est différente pour une embauche. Quand on veut élargir les choix possibles sur certains postes qui ne sont pas faciles à pourvoir, il faut en créer plusieurs à des niveaux différents. On embauche sur un de ces niveaux et on supprime ensuite les deux autres. Je rappelle que chez nous, ce sont des jurys qui se réunissent et qui me proposent une décision que je suis systématiquement. Je ne reçois même pas les intéressés. Cela offre la plus grande transparence possible et les mêmes droits à tout le monde puisqu'il n'y a pas de recrutement à Villeneuve d'Ascq sur d'autres critères. Le jury peut se tromper mais ce sera une décision collective. Il reçoit tous les candidats. Il fait ensuite un rapport en explicitant bien les raisons pour lesquelles il est proposé dans un certain ordre le recrutement de telles personnes. Je suis donc le classement du jury. C'est donc le numéro un qui est recruté. Il arrive parfois que des personnes se présentent, obtiennent quelque chose et en profitent pour négocier avec leur employeur actuel, qui ne voulant pas les voir partir, leur donne quelques avantages supplémentaires. Si la personne retenue décline le poste, c'est le numéro deux sur la liste établie par le jury qui est embauché. Ainsi, nous ne sommes pas obligés de refaire un jury. Celui-ci fait une proposition avec un classement de plusieurs personnes – s'il y en a plusieurs

susceptibles d'être embauchées, ce qui n'est pas toujours le cas – et je suis cet ordre.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIV. RÉMUNÉRATION D'UN INTERVENANT EXTÉRIEUR POUR UN AUDIT DES SITES DE RESTAURATION 2019-2021**

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

Cette prestation était habituellement effectuée par le CNFPT mais celui-ci ne la fait plus. Pour le même montant, nous avons recours à un prestataire extérieur. C'est une obligation légale. Nous ne pouvons pas y échapper. Mais, cela ne nous coûtera pas plus cher que de passer par le CNFPT.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV. QUATRIEME AFFECTATION DE CRÉDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2019 – BOURSES AUX JEUNES ET AIDES ADULT SPORT**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Farid OUKAID pour rapporter la quatrième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2019 – bourses aux jeunes et aides adult sport.

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Vous avez presque tout dit. Je peux compléter en disant que 24 clubs sont concernés par cette délibération portant sur la bourse aux jeunes. J'ajouterai que nous avons également pris la décision d'ouvrir cette aide aux clubs qui ne sont pas affiliés OMS. Il y avait une règle qui consistait à aider uniquement les clubs qui y sont affiliés. Nous avons décidé de l'étendre pour permettre à tous les jeunes de pouvoir en bénéficier.

Concernant la bourse aux jeunes, vous avez dans le tableau le nom des 149 mineurs bénéficiaires pour un montant de 9 570 €.

Pour l'accompagnement à destination des adultes, nous avons cinq clubs, sept bénéficiaires, pour un montant total de 415 €.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI. ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » ET ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Bonsoir à toutes et à tous. L'objet de cette délibération est d'acter l'engagement de la Ville dans la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » et l'adhésion à l'association nationale du même nom. Cette démarche part d'un constat sur les conséquences du chômage longue durée : la précarité, l'isolement, l'exclusion, sans compter les dégâts collatéraux sur l'environnement proche et notamment familial.

De ce constat, ATD Quart-Monde, en partenariat avec d'autres associations caritatives, a inventé cette démarche partant du principe que l'emploi est un droit inscrit dans la Constitution. Cette démarche a pour objectif de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, à partir de ses compétences et envies, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des acteurs du territoire. Elle repose sur un modèle économique précis, celui de transférer les coûts et « manques à gagner », dus à la privation durable d'emploi, vers le financement des emplois créés évalué à, à peu près, 15 000 €. L'autre source de financement principale du modèle est constituée du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises à but d'emploi (EBE) créées, avec la facturation de prestations de produits et services.

Ce projet comprend quatre phases :

- la fabrique d'un consensus avec la création d'un comité de pilotage local et une mobilisation exhaustive des acteurs du territoire. Sur Villeneuve d'Ascq, un collectif a été créé. Il est constitué des centres sociaux, de structures d'insertion, de la Ville et de l'ADÉLIE ;
- l'identification et la rencontre des personnes durablement privées d'emploi du territoire souhaitant rejoindre la démarche, le recensement de leurs envies et compétences ;
- l'identification des besoins des acteurs locaux non satisfaits et utiles au territoire ;

- la mise en place d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi.

Une première loi d'expérimentation a été adoptée le 29 février 2016. Dix territoires au niveau national ont été retenus pour mener l'expérimentation pendant cinq ans dont la MEL. Les villes de Tourcoing et de Loos sont aujourd'hui concernées. Au regard des premiers résultats positifs, de nombreux territoires volontaires se mobilisent pour mettre en œuvre cette démarche. L'association nationale travaille à l'élargissement de cette expérimentation. Elle s'engage à :

- soutenir les territoires habilités ;
- capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- accompagner les territoires volontaires pour entrer dans la démarche et participer à la deuxième expérimentation ;
- favoriser la diffusion du projet pour obtenir, à terme, la création d'un droit d'option par la loi.

C'est dans le cadre de cette extension à venir que la Ville de Villeneuve d'Ascq souhaite manifester sa volonté d'être candidate à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Elle s'engage à mener les travaux nécessaires en suivant chacune des quatre phases de la méthode expérimentale et à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en place du projet, notamment en termes d'ingénierie.

La Ville souhaite également formaliser cet engagement en adhérant à l'association nationale Territoire zéro chômeur de longue durée pour la somme de 500 €.

J'ajouterai que cette démarche est tout à fait au cœur de nos préoccupations : faire de l'humain avec l'humain. Je vous remercie par avance de votre approbation.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ?  
Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Juste une information. Une pétition circule pour l'extension de cette expérimentation. Je l'ai signée. C'était juste un petit coup de pub pour cette pétition.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*



## **XVII.AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'octroyer trois subventions : une au Secours populaire (7 400 €), une au Restaurant du cœur (3 500 €) et une autre à Agir contre le chômage Métropole lilloise (300 €).

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de question ? Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVIII. TROISIEME AFFECTATION DES CRÉDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'octroyer une subvention ordinaire et exceptionnelle à l'association Solidarité et Initiative par l'activité économique et éducative plus communément connue sous le nom des Jardins de Cocagne, structure de maraîchage.

Ordinaire car depuis sa création en 2010, la Ville soutient l'association dans le cadre de sa politique d'insertion par l'activité économique en versant une subvention de l'ordre de 3 000 € puis 5 000 € depuis l'an dernier. L'association bénéficie de subventions d'autres collectivités dont c'est la compétence. Elle est aussi constamment à la recherche d'autres sources de financement notamment auprès des entreprises du parc d'activités de la Haute-Borne où les Jardins de Cocagne sont installés afin d'équilibrer au mieux son bilan financier. Il ne faut pas oublier les recettes propres liées à la commercialisation et aux prestations.

Jusqu'à fin 2016, la structure générait un résultat positif très modeste ne permettant pas de créer de la réserve. En 2017, une nouvelle activité a été mise en place : la table de Cocagne. À partir de la production des jardins, le principe est de proposer une prestation de restauration auprès des acteurs économiques du territoire de la Haute-Borne voire au-delà tout en développant une autre attractivité économique pour l'insertion de demandeurs d'emploi sur les métiers de bouche. Ça fonctionne. La table de Cocagne connaît un réel essor mais il est insuffisant pour atteindre l'équilibre financier. Dès 2017, un déficit a été généré. Celui-ci sera

vraisemblablement fortement accentué fin 2018.

Compte tenu de cette situation, l'association a pris des mesures comme la baisse de la masse salariale en se séparant de collaborateurs et a recherché de nouveaux partenaires. L'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) s'est montrée intéressée et est prête à reprendre en partie les déficits. Cela représenterait un nouveau départ pour les Jardins de Cocagne.

Pour faciliter la transaction, les Jardins de Cocagne sollicitent un coup de pouce de la Ville afin d'alléger la facture. Elle fait une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 20 000 € qui correspond au déficit de l'année 2017 ; l'ALEFPA prenant en charge le déficit 2018 qui est bien plus conséquent.

Les 20 000 € de cette subvention exceptionnelle ajoutés aux 5 000 € de la subvention ordinaire donnent les 25 000 € proposés dans cette délibération.

Au-delà de maintenir cette activité auprès des demandeurs d'emploi, ce qui est bien évidemment primordial – je vous renvoie à la délibération précédente –, il s'agit également de maintenir une activité en phase avec notre politique de développement durable qui respecte l'environnement, les circuits courts et l'agriculture biologique.

Avec votre accord, il s'agit donc d'octroyer une subvention de 25 000 € aux Jardins de Cocagne et d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Je précise que la commission a rendu un avis favorable. Je vous remercie.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Si j'ai bien compris, le déficit est apparu et s'est creusé avec la partie restauration. Comment se passe l'apurement ? Cette activité va continuer ou nous allons devoir la subventionner ?

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Non. L'ALEFPA reprend l'ensemble des deux activités. En 2020, il y aura sans doute une demande de subvention ordinaire mais elle ne sera plus de cet ordre-là.

L'objectif est d'aider les Jardins de Cocagne à faire leur « mariage » avec l'ALEFPA.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Il n'y a rien à redire sur l'idée d'implanter, avec des méthodes de réinsertion, une agriculture ou une production alimentaire de proximité et de qualité. Je dirais qu'ils ont été bien aidés y compris en s'installant à des endroits où le terrain vaut de l'or ; il faut bien le rappeler. Concernant la partie restauration, je rappelle qu'on n'oblige jamais personne à aller manger là où il n'a pas envie d'aller.

### **Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Ils utilisent les produits issus du maraîchage. Ils proposent des prestations au parc d'activité. Une entreprise leur met aujourd'hui à disposition ses cuisines ce qui leur

permet de préparer les plats. Cette activité permet également de développer les métiers via l'insertion par l'emploi. Ils augmentent ainsi le nombre de demandeurs d'emploi pouvant suivre ces formations et être accompagnés.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je ne suis pas en désaccord mais je dis qu'il faut faire attention. Quand on rentre sur le secteur commercial, les clients paient et si ce qu'ils mangent ne leur plaît pas, ils ne reviennent pas y compris à la Haute-Borne où il y a une offre tout autour qui est tout de même extrêmement importante.

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Ils ont démarré cette activité en 2017-2018. C'est la troisième année. C'est sûr que pour l'instant, elle n'est pas équilibrée. Mais, il y a une réelle demande et un accroissement de l'activité qui est certes encore insuffisante aujourd'hui. Je pense qu'il y aura dans le cahier des charges de l'ALEFPA des conditions et des objectifs à atteindre.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sans faire de comparaison, je me souviens que Quanta s'est lancé dans la restauration, l'animation théâtre, culturelle et autre. Ils reçoivent bien sûr des subventions car cette activité s'adresse à un public d'adultes autistes. Il y a du monde qui y va. Il faut tout de même s'assurer que ça ne tourne pas à vide sinon, avec le même argent, on peut faire autre chose pour l'insertion.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée. À suivre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XIX. ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DES ESPACES VERTS SITUÉS ALLÉE DE LA PALOMBE APPARTENANT A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES PRES DU SART »**

**Gérard CAUDRON, Maire**

La délibération a été retirée.

## **XX. AFFECTATION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES CRECHES PARENTALES ASSOCIATIVES ADAGE ET MARMOUSETS**

### **Florence COLIN, Adjointe au Maire**

Bonsoir à toutes et tous. Dans le cadre de sa politique petite enfance, la Ville a été sollicitée par deux crèches parentales pour une aide à l'investissement afin de procéder à des travaux de mise en conformité des locaux et à l'achat de matériel pour un montant de 13 516 € pour l'association Adage et de 3 968 € pour l'association les Marmousets. C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions sur cette délibération ? Il s'agit là aussi d'une spécificité de Villeneuve d'Ascq. Nous avons toutes les structures possibles d'accueil de jeunes enfants (associatives, parentales, municipales, privées) avec une offre de services à des degrés divers tout à fait importante. On continue en la matière car ce ne sont pas tout à fait les mêmes publics qui utilisent ces différentes structures.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

### **Claire MAIRIE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Bonsoir. Il s'agit de différentes subventions pour un montant total de 62 700 €. Vous avez le détail :

- SOS amitié : 160 € ;
- l'Association de prévention, de dépistage et d'accompagnement des personnes touchées par le cancer (APDAC) : 2 000 € ;
- le Cèdragir qui travaille sur les addictions en lien avec les services de la Ville : 49 500 € ;
- les Clowns de l'espoir : 1 000 € ;
- l'Association nationale des cardiaques congénitaux : 150 € ;
- les deux associations de donneurs de sang : Annappes/Ascq (660 €) et Flers (330 €) ;

- Choisir l'espoir Nord-Pas-de-Calais : 8 600 € qui correspondent au loyer que l'association paye pour son local ;
- L'association MEMS (Mon endométriose ma souffrance) : 150 € ;
- Black Bells : 150 €. Il s'agit d'une association de motards qui organise des baptêmes à moto lors de manifestations. L'ensemble de l'argent récolté est reversé à une association partenaire.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Merci Claire.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII.ACCES GRATUIT AUX EQUIPEMENTS MUNICIPAUX POUR LES ACCOMPAGNATEURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP TITULAIRES DE LA CARTE MOBILITE INCLUSION (CMI) AVEC LA MENTION TIERCE PERSONNE OU BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT AU TAUX DE 80%**

### **Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Bonsoir tout le monde. Cette délibération permet d'entériner une pratique sur la Ville qui s'inscrit dans le cadre de la politique inclusive que nous menons afin de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être acteur et de participer à la vie de la cité. Nous avons des personnes qui ont une mobilité réduite et qui ne peuvent pas sortir de chez elles pour aller au restaurant ou participer aux sorties organisées, par exemple, par le service des aînés. Cette délibération s'adresse aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80 % et la mention « besoin d'accompagnement ». Ce sont des personnes qui, seules, ne peuvent rien faire, qu'elles soient chez elles ou à l'extérieur.

Une délibération avait déjà été prise dans ce sens en 2010 seulement, elle était réservée à un certain nombre de services municipaux. On propose aujourd'hui de la généraliser à l'ensemble de ceux-ci. Ce sont des choses que nous faisons déjà. Nous écrivons donc ce que nous faisons et nous faisons ce que nous écrivons. C'est plus confortable pour tout le monde, que ce soit les personnes concernées par le dispositif, que le personnel de la municipalité ou du service des aînés. Il s'agit d'accorder l'accès gratuit aux accompagnateurs de toutes les personnes titulaires de cette carte mobilité inclusion.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XXIII. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP****Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'une première affectation destinée à des associations qui œuvrent dans la ville, qui nous accompagnent dans nos démarches, nos actions et qui participent activement à la commission communale pour l'accessibilité comme vous aurez l'occasion de le constater le mois prochain quand on vous présentera le livret des actions réalisées en 2018. Un montant total de 6 500 € est attribué à quatre associations :

- Association des devenus sourds et malentendants du Nord : 500 € ;
- Association Handifac : 4 300 €. Elle a de plus en plus de travail puisqu'elle accompagne de plus en plus d'étudiants en situation de handicap. Il faut savoir que sur les campus de la cité scientifique et du Pont-de-Bois, un peu plus de 800 étudiants sont concernés par le handicap et sont accompagnés par cette association pour pouvoir avoir un parcours universitaire sans trop d'embûches ;
- Association Téléthon VA : 1 500 €. D'année en année, elle reverse une somme croissante à l'AFM ;
- Association Stand Hope : 200 €. Cette association permet à des étudiants d'accompagner des actions menées au profit d'enfants polyhandicapés qui sont dans des structures spécialisées.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIV. AFFECTATION DES SUBVENTIONS DESTINEES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION DE QUARTIER AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

M. le Maire, chers collègues, bonsoir. Il s'agit de subventions attribuées à deux associations qui œuvrent dans le cadre de l'animation des quartiers. Il s'agit de :

- Genêts en fête : 1 500 €. Cette association œuvre dans le quartier de la Résidence ;
- Le vide-greniers des Cousins : 1 000 €. L'association œuvre sur le quartier de la Cousinerie.

Le total est de 2 500 € alors que l'enveloppe prévue était de 3 500 €. D'autres associations qui étaient subventionnées les années précédentes n'ont pas fait de demande.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXV. SEJOUR CHANTIER JEUNES A REMUZAT DANS LA DROME DU 23 AU 29 JUIN 2019 POUR DES JEUNES DE 18 A 25 ANS A LA FERME DE LA DONNE**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Séjour chantier jeunes à Rémuzat dans la Drôme pour des jeunes de 18 à 25 ans qui vont préparer la ferme pour les centres de vacances. C'est bien ça ?

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Oui. Ce séjour entre dans le cadre du projet de fonctionnement du secteur prévention jeunesse de la maison des Genêts, du service prévention de la Ville et celui du centre social Centre-ville. Les jeunes éligibles au séjour chantier jeunes sont principalement des filles et garçons accompagnés par les travailleurs sociaux intervenant dans les structures préalablement citées. Les objectifs généraux sont :

- de travailler la dynamique de groupe ;
- de valoriser les compétences de chacun ;
- de redonner du sens au travail ;

- de créer des liens sociaux ;
- d'instaurer une relation de confiance entre les jeunes et les accompagnateurs afin de favoriser un climat convivial propice à la communication et aux échanges.

Le chantier se déroule à Rémuzat, à la ferme de la Donne qui est une propriété de la Ville où sont organisés les centres de vacances. Ce chantier concerne neuf jeunes pour un séjour de sept jours. Sur place, le groupe effectuera la rénovation des sanitaires ainsi que des travaux d'entretien d'espaces verts et de peinture. Ce chantier jeune participe ainsi à l'accueil des centres de vacances.

Des activités sportives leur seront proposées durant le séjour : de la randonnée pédestre encadrée par un guide de moyenne montagne ainsi que du canoë-kayak.

Ce chantier bénéficie d'un encadrement spécifique :

- un éducateur spécialisé du service prévention de la Ville ;
- un animateur insertion prévention jeunesse de la maison des Genêts ;
- un référent jeunesse du centre social Centre-ville ;
- un guide de montagne diplômé d'État.

Il s'effectue en partenariat avec :

- la Mairie de Villeneuve d'Ascq, qui met à disposition deux agents ainsi que du matériel ;
- le centre social Centre-ville, qui met à disposition le référent jeunesse ;
- l'ADÉLIE de Villeneuve d'Ascq/Mons-en-Barœul, qui se charge du suivi des jeunes et participe financièrement au projet ;
- Pôle emploi, avec qui la Ville travaille pour l'insertion professionnelle du public ciblé ;
- les foyers de jeunes travailleurs ;
- l'UTPAS, pour le suivi de certains jeunes et de leur famille ;
- le CCAS, pour le suivi de certains jeunes et de leur famille.

Il vous est donc proposé :

- de valider le projet chantier jeunes à Rémuzat ;
- d'approuver le partenariat avec l'ADÉLIE de Villeneuve d'Ascq/Mons-en-Barœul et le centre social Centre-ville ;
- d'autoriser les dépenses liées au séjour chantier jeunes à Rémuzat.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci. Cette année, deux séjours jeunes et un adulte sont donc programmés à Rémuzat après que le chantier jeunes ait préparé l'ouverture.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Voilà c'est ça. Il y aura donc, cette année, la réfection des sanitaires, une mise en peinture, l'installation de tablettes dans les douches et des travaux d'espaces verts.

**Gérard CAUDRON, Maire**

De plus, quand ça a été fermé pendant 10 mois, ça a bien besoin d'être aéré.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Le chantier jeunes ouvre la ferme.

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Il n'y a qu'un séjour ; celui du mois d'août a été regroupé.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il a été regroupé car nous n'avions pas assez d'inscriptions. Il y aura donc un seul séjour en juillet plus celui des adultes.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Dans les séjours, il y a les vacances famille.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Non, il n'y en a plus qu'un.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il n'y en a plus qu'un ! Il y en a un en juillet et un autre en août, non ?

**Daniel DUBOIS, Adjoint au Maire**

Non. Les jeunes du séjour du mois d'août sont répartis sur Habère-Poche et Sarlat en Dordogne.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Nous aurions pu organiser des séjours vacances supplémentaires.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVI. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX LCR ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention à l'Association pour la gestion et l'emploi sportif (AGES). L'année dernière, j'avais dit que nous devons rencontrer l'AGES afin de voir comment il était possible de coller au plus près au prix de la prestation faite auprès des trois Locaux collectifs résidentiels (LCR). Nous l'avons donc rencontrée. Nous attribuons la subvention de 4 110 € qui correspond à la réalisation des fiches de paie et de la comptabilité des trois LCR : Thalès (1 530 €), Tailleur (1 410 €), Émile-Zola (1 170 €).

**Gérard CAUDRON, Maire**

Très bien. Des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX LCR ET ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention pour Annappes Entraide. Suite à la mise en place du règlement général sur la protection des données, il devient nécessaire pour les associations de souscrire des accès Internet en leur nom. Auparavant, cela était pris en charge par la Ville. Cinq associations sont dans ce cas de figure : quatre bibliothèques et Annappes Entraide. Il s'agit donc de subvenir à cette charge.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Mme BARISEAU.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Je suis vraiment désolée car je vais revenir sur la délibération précédente. Mon intervention ne changera pas le vote. Je me souviens que, concernant l'AGES, j'avais posé la question du nombre de fiches de paie par rapport à la hauteur de la subvention, il y a un ou deux Conseils de cela. Là, les fiches de paie ont été vérifiées et la subvention est de 4 000 €. Est-ce qu'elle vient en plus de celle que nous avons votée il y a deux mois ?

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Nous n'avons rien voté il y a deux mois. Il s'agit d'une subvention annuelle. Nous l'avons votée l'année dernière. Elle était alors de 6 500 €. C'est à ce moment que vous aviez fait une remarque. Nous avons déjà engagé ce travail. Les 4 110 € de subvention, cette année, sont le résultat du travail que nous avons mené avec l'AGES.

**Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Donc on l'a votée en 2018. D'accord. Je pensais que c'était plus récent.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Le temps passe vite !

**Gérard CAUDRON, Maire**

Le temps s'en va, ma Dame. Las ! Le temps, non, mais nous nous en allons. Et tôt serons étendus sous la lame... J'arrête là.

Pas d'opposition sur cette délibération ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXVIII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP**

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Je précise que ce n'est pas ma délégation. Je présente cette délibération à la place de Lahanissa qui est concernée par cette association.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Et Lahanissa ne vote ni ne participe aux débats.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Et elle ne vote pas.

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'en profite d'ailleurs pour dire que Vincent VERBEECK m'a signalé qu'il est sorti au moment du vote sur les cabinets attributaires de la rénovation de la Rose des vents, car un de ses parents proches travaille dans l'un d'entre eux. Je le dis de vive voix afin que cela soit bien inscrit au procès-verbal.

**Monique LEMPEREUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention de 1 300 € à l'association APF France handicap.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXIX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'autoriser le versement de ces subventions aux associations étudiantes qui ont reçu un avis favorable lors de la commission 5. Trois d'entre elles sont des habituées :

- l'ENVAR propose régulièrement une très belle revue qui s'appelle Lâme sur les aménagements urbains. Notre ville est souvent concernée ;
- 1 2 3 Théâtre organise un festival tous les ans à la Maison de la culture ;
- Erasmus student network est une association qui facilite l'accueil et la vie des étudiants étrangers en organisant notamment un réveillon solidaire ;
- l'Orchestre universitaire de Lille est une association habituellement subventionnée ;
- Architectuelles est une nouvelle association. Elle est constituée d'élèves féminines architectes qui, dans un milieu très masculin pour ne pas dire plus, veulent montrer qu'elles ont leur place et des idées dans le domaine de l'architecture.

Je reviens un peu sur l'Orchestre universitaire de Lille. À ma demande, la commission a accepté de faire passer cette subvention de 400 à 600 €. Dans le cadre de ma nouvelle délégation, j'ai eu l'occasion de les entendre deux fois, une fois dans une église à Lille et une autre au Nouveau Siècle. C'est d'extrêmement grande qualité. Je pense que nous ne les sollicitons pas assez. J'ai rencontré récemment Mme CHAMBOLLE, vice-présidente à la culture de l'Université de Lille.

Ils sont tout à fait d'accord, si nous le souhaitons, pour organiser un concert dans une église ou autre, dans le cadre des 50 ans de la Ville. C'est vraiment du très haut niveau.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Merci Jean-Michel. Tu as en effet repris la délégation de notre regrettée collègue, Martine CARETTE. J'en profite pour dire que nous donnerons son nom à une salle de réunion de l'extension Mercury de l'hôtel de ville. Nous apposerons une plaque. Elle s'appellera salle Martine-Carette.

Sur cette délibération de Jean-Michel MOLLE, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXX. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION LES BALLONS DU NORD DANS LE CADRE DES MONTGOLFIADES DU HERON 2019**

**Jean-Michel MOLLE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Vous les avez évoquées tout à l'heure, M. le Maire, dans les prévisions des manifestations qui auront lieu ce week-end. Après quelques années d'interruption, les Montgolfiades vont reprendre leur envol. Elles auront lieu samedi et dimanche. Nous allons avoir de la chance car la météo prévue est excellente. Il y aura un très beau soleil avec 24° le samedi et 26° le dimanche. J'ai eu Vincent LEYS le pilote de notre montgolfière qui est à l'origine de cette relance après une validation par M. le Maire. Il organise la manifestation sous l'égide de son association les Ballons du Nord. Celle-ci a un coût. Vous le devinez bien, il faut mettre du gaz dans les ballons, accueillir les pilotes... Il vous est donc demandé de verser à cette association des Ballons du Nord, pour couvrir tous ses frais, une subvention de 7 000 €.

Je voudrais ajouter que nous avons, avec les services et à la demande de M. le Maire, habillé un peu cette manifestation. Il y a déjà au château une exposition Villeneuve d'Ascq, vu du ciel. Elle est accompagnée dans la salle Desrousseaux de quelques objets comme des nacelles ou des altimètres et autres appareils de navigation. À partir de 17 h 30 samedi, avant l'envol de 18 h 30, il y aura une fanfare, des bulles géantes, de la sculpture sur ballon... C'est une belle fête en perspective à laquelle je vous convie tous. Merci.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous avons toute une histoire en termes de ballon puisque nous avons un aérostier mondialement connu, même s'il l'est moins chez nous. C'est un plaisir de travailler avec lui. Avant, les Montgolfiades étaient organisées par l'École centrale. Les

équipes d'étudiants changeaient tous les ans. Certaines années, c'était plus difficile que d'autres. De plus, il y a eu quelques problèmes de météo. Nous avons donc arrêté mais c'était malheureux au vu de notre histoire. Nous avons une montgolfière villeneuvoise qui se promène dans tous les ciels du monde et qui nous fait connaître. En termes de rayonnement et de publicité, c'est une des choses qui coûte le moins cher et qui est le plus vu. Vous remarquerez que lorsque des montgolfières volent, tout le monde lève le nez ; ce que l'on ne fait pas quand on regarde un panneau publicitaire.

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXI. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'ANNEE 2018**

**Claudine SARTIAUX, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

C'est une délibération traditionnelle ; une disposition légale pour les communes de plus de 2 000 habitants. Il est à noter que le bilan comprend les acquisitions et les cessions qui ont pu être décidées avant, c'est-à-dire en 2017 voire encore plus en amont et dont les actes n'ont été signés qu'en 2018. On retrouve l'ensemble de ces délibérations dont les bénéficiaires entrent dans le budget de l'année.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Chacune d'entre elles passe devant notre Conseil municipal. La nature de cette délibération est d'avoir un bilan complet qui donne une idée de l'ampleur sur une année.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A LA FNACA**

**Jean-Antoine ROSSIT, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit d'une subvention de 350 € à donner à la FNACA.

**Gérard CAUDRON, Maire**

La FNACA est la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Jean-Antoine ROSSIT, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Je souhaite signaler qu'une journaliste allemande a tourné un film pendant les commémorations du Massacre d'Ascq. Il sera diffusé sur Arte le mardi 18 juin à 19 h 40.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y a eu, en Allemagne, beaucoup de communication pour les raisons que l'on sait mais aussi parce que nous les avons accueillis et bien accueillis sur ce 75<sup>e</sup> anniversaire. J'ai eu par l'intermédiaire de M. et de Mme CALONNE les traductions de différents articles parus dans la presse allemande. C'était quantitativement d'une certaine importance mais c'était, de plus, bien vu et bien écrit. Ce n'était pas du bas de gamme. Le film sera diffusé sur Arte, c'est bien ça ?

**Jean-Antoine ROSSIT, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Tout à fait. Le 18 juin à 19 h 40.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Le 18 juin à 19 h 40. Le jour de l'Appel. Nous avons déjà voté la délibération. Il s'agissait d'une communication qui venait en plus et dont je te remercie, Jean-Antoine.

### **XXXIII. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018/2020 DE L'ASSOCIATION DE BENEVOLES ŒUVRANT AUX LOISIRS DES AINES VILLENEUVOIS (ABLAV)**

**Valérie QUESNE, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

L'ABLAV a été constituée après la création du service municipal des aînés. Elle nous a permis de continuer à proposer des activités bénévoles ce que la Ville n'aurait pas pu faire si ces animations étaient restées purement municipales. Cela fait maintenant à peu près deux ans. Des relations partenariales se développent et se renforcent.

Cet avenant précise le périmètre d'intervention de l'association notamment dans les structures municipales. Certains bénévoles sont formés par les ateliers du service municipal avant d'intervenir dans les structures notamment les crèches, les écoles dans le cadre des lectures musicales, le djembé, etc.

Elle apporte aussi une aide dans le déroulement de certaines manifestations : aide aux inscriptions, goûters, banquets, automne bleu mais aussi dans le cadre de réflexion conjointe pour développer, conforter les actions en direction des politiques des aînés et des activités socioculturelles. C'est l'objet de la convention et de son avenant. La commission lui a donné un avis favorable. Il n'y a pas eu d'observation particulière.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Sur cette délibération, il n'y a pas de question ? Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXIV. AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS (SDIT) A HORIZON 2035**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous en arrivons au dernier sujet de la soirée. Sébastien COSTEUR à propos de l'avis que la commune de Villeneuve d'Ascq doit donner sur le schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) à l'horizon 2035. Ce n'est pas rendez-vous dans 10 ans mais dans 15 ans.

**Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. À travers la délibération du schéma directeur des infrastructures de transports (SDIT) 2020-2035, nous évoquons ce soir le problème de la mobilité que ce soit sur la MEL ou sur notre ville dans un contexte qui est assez tendu ou problématique pour plusieurs raisons :

- une congestion autoroutière que tout le monde connaît ;
- une qualité de l'air qui se dégrade tous les jours avec des pics de pollution qui explosent ;
- un plan de déplacement urbain (PDU) 2010-2020 qui est en deçà des objectifs que nous nous étions fixés lors du mandat précédent. C'est confirmé depuis deux ans ;

- une insuffisance de l'État à répondre aux interpellations unanimes que nous faisons au niveau de la MEL notamment sur les zones partagées ou les zones de camions ;
- un maillage de transports insatisfaisant. Je ne vais pas rentrer dans le détail car je ne veux me fâcher avec personne ce soir mais, dans le cadre de la nouvelle délégation, le Plan bus ne répond pas de façon satisfaisante à l'ensemble de nos attentes. Il y a toutefois des satisfactions qui sont au-delà du cahier des charges que nous avons voté en 2017. Nous sommes plus sur des dysfonctionnements de la part du délégataire qui ne remplit pas le cahier des charges. Nous espérons que les propositions d'adaptation qui seront faites au mois de juin pourront permettre de régler certaines problématiques actuelles.

Enfin, je rappelle qu'au cours des 20 dernières années, la LMCU puis la MEL n'ont pas investi le même nombre de kilomètres dans les modes lourds nouveaux (tels que le métro ou le tramway) que d'autres Métropoles comme Lyon ou Bordeaux. La dernière fois, c'était à la fin des années 90 avec l'extension de la ligne 2 du métro.

Dans ce contexte, le SDIT 2020-2035 a tout de même l'avantage et le mérite de poser une stratégie pour les années à venir. 2020-2035, c'est long et court à la fois pour permettre de poser un cadre sur les années à venir quand on sait que les modes lourds de transport ne se font pas du jour au lendemain. Il faut, aujourd'hui, à peu près 8 à 10 ans, voire plus, pour mettre en route un tramway. Le SDIT permettra également d'avoir, si la délibération est votée le mois prochain, un cadre de discussion avec les partenaires compétents que sont la Région, la SNCF et l'État même si celui-ci, à l'horizon 2035, ne réglera pas tout notamment les problématiques de congestion qui nous viennent depuis le Pas-de-Calais et l'Eurométropole (la Belgique). Il ne faut pas oublier le démantèlement de tous ce qui reste sur le fret qui, s'il va à son terme, dégradera un peu plus le nombre de camions qui peuvent traverser la Métropole.

Le SDIT propose des solutions à long terme mais aussi à court terme ; des solutions d'urgence pour essayer de donner des alternatives à nos concitoyens.

La consultation à Villeneuve d'Ascq a été faite avec l'ensemble des groupes politiques de la Ville. Elle a également été étendue aux conseils de quartier, au conseil des jeunes, à quelques membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui ont un atelier sur la mobilité et ont fait des propositions ainsi qu'à l'Association des usagers des transports. Nous sommes une des rares villes à avoir élargi notre concertation.

Contrairement à d'autres Villes de la Métropole comme Roubaix et Tourcoing qui se positionnent plutôt sur des transports lourds type tramway, ce qui implique qu'il n'y aura pas d'amélioration avant 2029, 2030, 2031, Villeneuve d'Ascq a abordé le SDIT dans deux sens. Nous avons commencé par travailler sur le long terme avec les échéances que j'ai évoquées tout à l'heure :

- la ligne Ascq/Orchies/Pont-de-Bois dont les études sont en cours et qui est directement liée à la Région. Nous espérons que l'épée de Damoclès de certains décrets non appliqués, notamment sur le passage à niveaux, ne mette pas en péril ce projet ;
- le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'au CRT de Lesquin avait été inscrit dans la délibération. Vu le flux qui peut être généré, on va plutôt parler de faisceaux importants à travailler entre Quatre-Cantons et Lesquin. J'ai cru comprendre que la Ville de Lesquin n'est pas partisane de ce sujet.

La Ville propose également une originalité : travailler sur le court et le moyen terme par exemple sur des lignes plus radiales, plus transversales de notre ville et des territoires Nord-Est et Sud. La liaison bus BHNS est citée dans la délibération. Ce sont des bus en site propre. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux ne sont pas en site propre et sont engorgés dans la circulation. Il s'agit donc d'avoir des bus en site propre notamment sur :

- le secteur Pont-de-Bois/Marcq-en-Barœul en passant par une adaptation du boulevard de l'Ouest ;
- le secteur Wattrelos/Hem/Les Prés/Pont-de-Bois avec, à terme, le réaménagement de la RD 700 ;
- le secteur Quatre-Cantons vers la Haute-Borne élargie avec, entre autres, un réaménagement de la rue Paul-Doumer.

On pourrait ainsi avoir en site propre, en navettes ou en bus citadins, une desserte très confortable pour essayer de corriger la saturation que nous connaissons aujourd'hui dans ce secteur.

La Ville demande également une optimisation du réseau TER existant. Le SDIT a, en effet, permis de le mettre en valeur. Il est assez conséquent dans la Métropole. Il permettrait sur certains secteurs d'améliorer des liaisons assez importantes comme celles de Baisieux jusqu'à Pont-de-Bois, Lesquin et Ronchin. Des choses peuvent donc aussi se faire à court terme.

La délibération propose également de mettre en valeur tous les secteurs de la ville qui sont actuellement en développement ou qui le seront dans le futur comme :

- la Maillerie ;
- le secteur Grand-Angle avec un développement jusqu'au boulevard de Tournai ;
- la Haute-Borne jusqu'au secteur des Fusillés en passant par la route de Sainghin et autres ;

- le projet Montalembert en cours ;
- le secteur des Prés qui connaît un développement assez intense ;
- le secteur du Recueil où il y aura des projets à long terme sur le Nord de la ville.

Le développement des autres modes de déplacement est évidemment induit dans le SDIT que ce soit le covoiturage, le réseau cyclable qui est une volonté forte de la Ville, ou les déplacements piétons.

Nous avons concerté avec les conseils de quartier, ce qui est une originalité. Je souhaite donc, pour terminer, citer deux points : il faut également travailler sur la communication. Aujourd'hui, au niveau de la Ville, il manque des applications pour que, lorsque l'usager sort de chez lui, il ait à sa disposition tous les modes de transport disponibles en dehors de la voiture. Aujourd'hui, des applications privées le font. Pourquoi ne serait-il pas possible de mettre ça en place au niveau public. Il l'aurait fait, mais ses applications sont déjà dépassées.

En parallèle de tout cela, le problème de la tarification va, à un moment donné, se poser. En 2018, la MEL a engrangé 100 millions d'euros sur les titres de transport. Il faut prendre cela en considération. Il est certain que le SDIT, quel qu'il soit, ne pourra pas être pertinent en 2035 s'il ne donne pas une vraie alternative à la voiture. Un membre du conseil des jeunes a fait la remarque suivante : demain, je laisserai ma voiture à la seule condition de pouvoir me déplacer de mon domicile jusqu'à mon travail en un minimum de temps (30-45 minutes). Sinon, même si les transports en commun sont gratuits, les gens continueront à prendre leur véhicule. La partie concurrentielle c'est le temps. C'est ce temps-là qu'il faut pouvoir donner en alternative. C'est seulement en accompagnant les gens par des alternatives que nous pourrons les faire adhérer à un nouveau mode de déplacement au sein de la MEL.

Cela me permet de dire, pour terminer, que le prochain mandat métropolitain ne devra avoir qu'un seul objectif : la mobilité et la préparation de ce SDIT dont les premières études et réalisations seront le point d'ancrage sur l'horizon 2035.

Je vous remercie.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je te remercie à nouveau pour le travail que tu as fait sur ce dossier ; ce n'était pas évident. Concernant ta conclusion et la réflexion qui peut être la nôtre aujourd'hui, je rappelle que la gratuité, en opposition à une amélioration de l'ensemble des parcours, des ruptures de charge, pour permettre d'aller rapidement d'un point à un autre, est une question que nous nous posons aujourd'hui. Je pense qu'en 2035, elle ne se posera plus dans les mêmes termes car nous ne pourrons plus circuler. La planète et les agglomérations seront tellement polluées que la circulation sera

interdite. On sera à la fois obligé d'avoir un réseau le plus dense possible et une quasi-gratuité.

Il faut tout de même savoir que le fait d'avoir aujourd'hui des embouteillages, de la pollution a des conséquences en termes de santé et autres. Les coûts induits seront demain sans aucune commune mesure avec les 100 millions d'euros. Il n'y a qu'à regarder ce que coûtent les journées d'hôpital ou les traitements pour des cancers des poumons ou autres. Certaines collectivités appliquent la gratuité. À mon sens, ce sera un des enjeux des programmes des différentes organisations politiques pour les municipales et les métropolitaines d'ici quelques mois. Il faut toujours bien avoir en tête que, dans 15 ans, on ne pourra plus se poser les questions en ces termes. Je l'ai déjà dit ici et je pense que la jeunesse s'en rend compte. Cela explique certainement pour large partie le bon score des écologistes, quelles que soient leurs étiquettes, aux dernières élections européennes. C'est dans les 10 ans qui viennent que tout va se jouer. Quand je regarde l'état de pollution aujourd'hui, les difficultés de respiration, les embouteillages de la Métropole, je fais le pari que dans 3, 4 ou 5 ans, on ne demandera pas aux gens de rouler 20 km/h de moins, mais on arrêtera purement et simplement la circulation en attendant qu'un coup de vent permette de respirer à nouveau. Aujourd'hui, la pollution rend malade mais demain elle tuera et beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Ce que nous faisons aujourd'hui – et c'est important de le faire – c'est de regarder avec la MEL tout ce que nous pouvons faire. À mon avis, il faudra faire plus pour répondre aux besoins de mobilité non pas théoriques car, souvent, ceux qui établissent les plans de mobilité sont ceux qui se font conduire en voiture, mais réels. Il faudra également décaler les horaires de travail, augmenter le télétravail, avoir une plus grande diversité dans les horaires que ce soit en matière éducative comme à l'université ou économique comme à la Haute-Borne. On ne répondra pas aux problèmes de l'engorgement et de la pollution de la Haute-Borne par les véhicules automobiles en mettant uniquement des bus. Il faudra tout prendre en compte. C'est important d'avoir le SDIT pour engager une réflexion qui commence aujourd'hui mais qui ne s'arrêtera pas.

Mme BARISEAU, vous avez souhaité faire une proposition.

### **Florence BARISEAU, groupe Villeneuvois Avant Tout**

Oui. Je voulais faire une proposition et quelques commentaires car cette délibération, cet avis est important. Je le fais rarement mais je vais le faire avec une grande sincérité : je sais que M. COSTEUR a parfaitement défendu les intérêts villeneuvois au comité de pilotage du SDIT auquel je n'étais pas et dont la dernière réunion s'est tenue pas plus tard qu'il y a quelques heures. Lui et moi avons beaucoup échangé. Je voulais le remercier de son écoute et pour la transparence des échanges que nous avons pu avoir sur ce sujet.

Ce sujet est important. On a failli passer la totalité du mandat métropolitain à réfléchir. Je dis « on » car c'est une responsabilité collective ; je ne suis pas la seule élue communautaire ici. Nous avons lutté contre la fraude, nous avons mis en

sécurité mais nous avons tout de même dû faire deux assises de la mobilité pour enfin arriver à un vote, si tout va bien, le 28 juin. Or, il y a une urgence économique avec des estimations de coûts de la congestion, et une urgence environnementale comme vous le rappeliez M. COSTEUR. J'ai lu La Voix du Nord qui disait que nous avons eu 14 jours de pollution en 2018 et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous en étions déjà à 21. Je ne sais pas à combien de jours de pollution, on finira en 2019. Il y a également un coût social et sociétal de qualité de vie. Il était donc effectivement urgent d'agir.

De quelle façon faut-il considérer ce schéma directeur des infrastructures de transports ? Rien que le nom est un peu barbare. Je me souviens du PowerPoint qui avait été préparé par les services lorsque, ici, dans cette salle, nous avons eu une réunion sur le territoire Nord-Est. J'y avais lu une grande phrase dont je n'ai pas compris le sens : les cœurs d'agglomération, des tissus urbains aux aménités existantes. Je ne sais pas si ça vous parle, moi pas du tout. Bref, c'était un jargon. Tout cela pour dire qu'il faut vivre avec son temps et donc bien sûr, il faut développer l'information des usagers à travers des applications.

Nous ne sommes pas sur n'importe quel territoire, nous sommes à Villeneuve d'Ascq. Villeneuve d'Ascq, c'est l'innovation, c'est aussi le développement économique et une ville nature. Les Quatre-Cantons doivent être considérés comme un hub, une plate-forme, un nœud de connexions, une multimodalité. M. COSTEUR a évoqué un jeune qui se disait prêt à laisser sa voiture à condition que... Je crois que ces hubs doivent être conçus comme des lieux de vie c'est-à-dire qu'il faut qu'on y apporte des services. Cela vaut pour les gares de métro et les gares routières. On doit donner à chacun toutes les raisons de ne pas utiliser du tout sa voiture. Cela vaut aussi pour des boucles de mobilité. Nous avons des territoires sur notre commune, notamment un qui est la Haute-Borne, qui sont totalement congestionnés. Il faut arriver à faire des boucles de mobilité. Entre Lesquin et Quatre-Cantons, il faut absolument prendre en considération la Haute-Borne. Je ne reviendrai pas sur la ligne Ascq/Orchies car nous en avons déjà parlé ici.

Il faut bien sûr développer le vélo. C'est dans la délibération mais cela ne fait pas partie du SDIT. Ça fait évidemment partie des modes à développer.

En clair, il faut gagner du temps, de l'air, de l'argent et que l'on vive avec notre temps.

Je partage aussi sur le boulevard de l'Ouest. Je pense qu'un jour, il faudra que nous nous penchions aussi sur la RN 227 car elle est de plus en plus congestionnée sur ses voies centrales mais également sur ses voies latérales et pas uniquement par des Villeneuvois. Je crois que le fait de relier les Quatre-Cantons à Lesquin permettra aussi de désengorger la RN 227.

Ce qui me marque, c'est que nous allons revoter le Plan local d'urbanisme (PLU). Vous évoquiez l'anticipation des zones d'aménagement. On vote un coup le PLU, le Plan de déplacements urbains (PDU), le Programme local de l'habitat (PLH) et, au fond, on a l'impression d'assembler les schémas directeurs là où il faudrait les coordonner au service d'une vision globale. Les transports sont forcément liés au

PLU, à une vision du logement.

Je propose de rajouter dans la délibération que l'avis du Maire doit être demandé au moment de la décision d'infrastructures lourdes. Il n'est pas normal qu'un Maire n'ait pas un pouvoir décisionnaire dès lors qu'il est touché par une infrastructure lourde de transport. Évidemment, cela doit se faire au moment où on prend la décision car, une fois que des centaines de millions d'euros sont engagés, il n'est pas question de pouvoir revenir en arrière. Si vous l'acceptez, c'est la proposition d'enrichissement que je formule. Je donnerai bien évidemment un avis favorable à la délibération.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

D'autres interventions ? Je suis d'accord sur l'idée de votre proposition. Je redis toutefois la même chose que ce que j'ai dit tout à l'heure : le raisonnement d'un Maire ne sera plus le même dans 15 ans qu'aujourd'hui quand on lui dit qu'on va faire passer un tramway dans sa rue et qu'il doit choisir entre les ennuis pendant la durée les travaux et la nécessité de ce mode de transport.

Si on veut que la Métropole européenne de Lille garde une identité, où un centre n'écrase pas l'ensemble des 95 autres communes, il faut l'accord des acteurs locaux. À mon avis, d'ici 15 ans, il n'y aura plus de communes dans la MEL mais ce sera une Métropole avec des arrondissements. Il y a bien un gouvernement qui les aura supprimées d'ici là. Cela ne changera toutefois pas les données. Il y aura des territoires, des arrondissements. À Paris, il y a des arrondissements qui ont plus de pouvoir que des communes dans la Métropole européenne de Lille. Je crois toutefois qu'il est bon de rappeler ce principe.

Je suis d'accord pour introduire votre proposition mais j'ai un amendement à votre amendement : il faut dire les communes et non pas les Maires. Arrêtons de toujours considérer que le Maire, quel qu'il soit, est le décideur de tout. C'était peut-être valorisant à une certaine époque. Aujourd'hui, cela donne un sentiment qu'il n'y a qu'un seul homme ou une seule femme, ce qui n'est pas juste. Sur un dossier aussi important, j'ai régulièrement eu des ajustements avec Sébastien COSTEUR mais c'est lui qui a fait le boulot. Ce n'est pas moi qui ai rédigé tout cela ni qui ai fait les réunions. Parlons de l'avis et de l'accord des communes plutôt que des Maires si vous le voulez bien, quels que soient le titre et les compétences qu'auront les chefs de l'exécutif de ces territoires d'ici 15 ans.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour donner un avis favorable avec cet ajout ?  
Je vous remercie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXXV. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Comme à chaque Conseil, vous avez les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Pas d'opposition ?

*Le Conseil municipal prend acte.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez également le tableau actualisé des subventions.

La séance est levée.

*La séance est levée à 21 heures 10.*